Le Medef s’engage aux côtés de Cybermalveillance pour le Cybermoi/s 2023

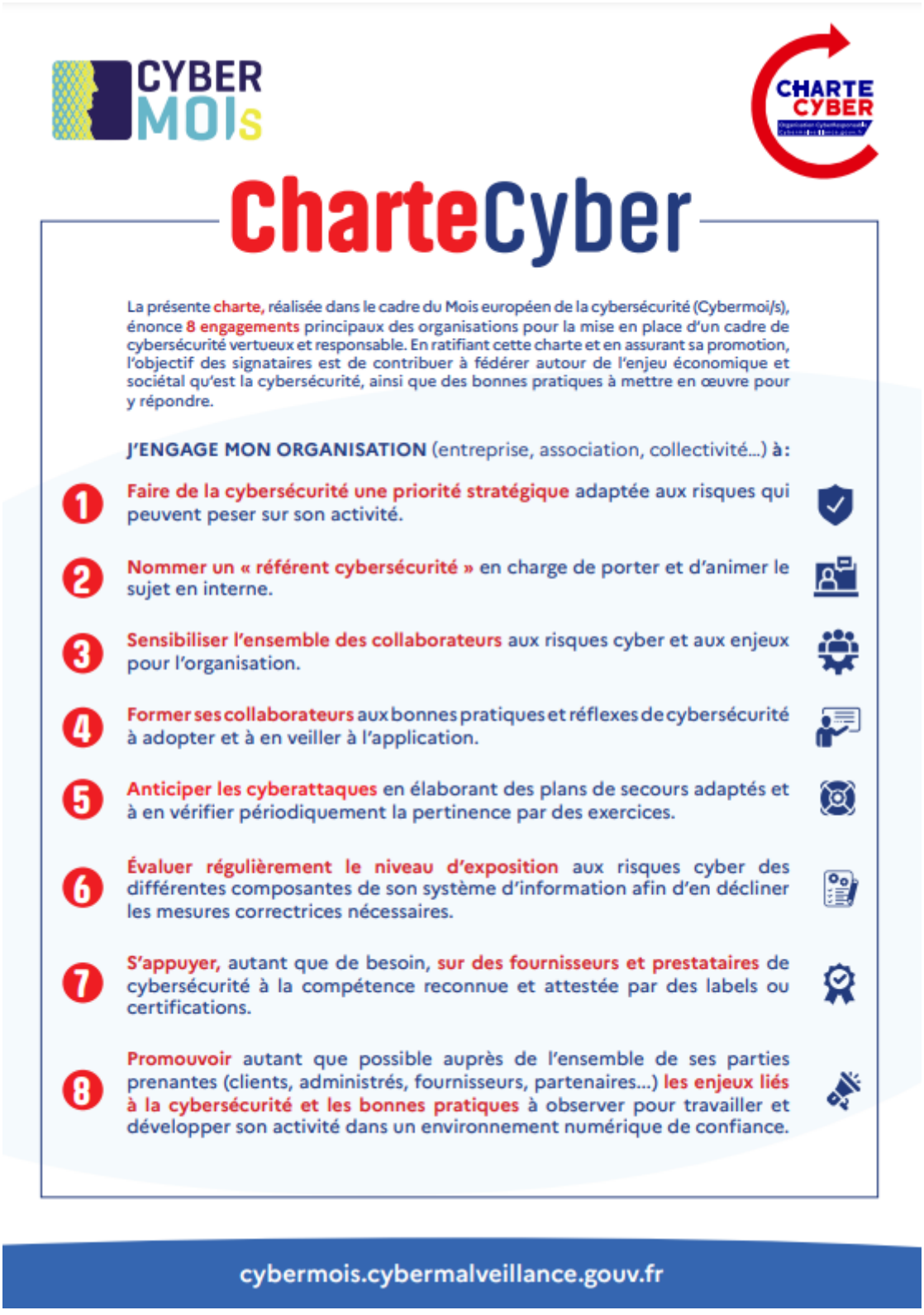
Publié le 2 octobre 2023

Face à la numérisation croissante de l’économie, le risque cyber s’est considérablement accru. La France est le 3e pays le plus touché au monde par les cyberattaques. Les systèmes d’information des organisations françaises ont été victimes d’au moins 385 000 attaques réussies et déclarées en 2022. Enfin, les TPE/PME sont les organisations les plus touchées par les cyberattaques, elles représentent 69 % des victimes de cyberattaques.

Cette année, à l'occasion du Cybermois 2023, le Medef s’engage en signant une Charte Cyber aux côtés de Cybermalveillance.

Signature de la Charte Cyber

Cette charte, co-signée par près de 80 organisations, énonce huit engagements clés visant à établir un cadre de cybersécurité vertueux et responsable au sein des organisations. En signant cette charte, le Medef réaffirme son engagement envers la sécurité numérique des entreprises françaises.



Les engagements du Medef en cybersécurité

Le Medef a déployé un module d'assistance cyber en ligne sur son extranet. Ce module permet à toute victime d'effectuer un diagnostic en ligne, d'accéder aux conseils de Cybermalveillance, et d'être mis en relation avec un expert référencé par la plateforme.

Le Medef relaie également des « *alertes cyber* » diffusées par Cybermalveillance et l'ANSSI. Ce dispositif vise à signaler les principales vulnérabilités et à indiquer aux organisation la façon de les traiter de manière la plus accessible et synthétique qui soit. Le MEDEF relaie également d'autres initiatives afin de sensibiliser aux risques cyber à l'image de la fiche pratique « *Consignes collaborateurs en cas d'attaque cyber* ».

Enfin vous pouvez accéder à diverses ressources via notre portal « *Les outils numérique du Medef* » et notamment

à notre test « *Cybersécurité : êtes-vous d'attaque* » ainsi qu'à notre portefeuille de ressources sur le sujet.

Qu'est-ce que le Cybermois

Le Cybermois est une initiative européenne de l'ENISA (Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité) dont le volet français 2023 est piloté par Cybermalveillance.gouv.fr. Cette initiative vise notamment à sensibiliser le grand public à la cybersécurité tout au long du mois d'octobre.
Le coup d'envoi de cette édition interviendra le 2 octobre 2023 à l'occasion d'un évènement au Campus Cyber. À cette occasion, différentes thématiques seront traitées pour tous les publics sous forme de table ronde (programme).
Tout au long du mois d'Octobre divers évènements et actions seront organisés en France et sont recensées au sein d'un agenda accessible à tous.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur Cybermalveillance.gouv.fr.